



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 octobre 2023
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 11 octobre 2023, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris à nouveau de toute urgence au vu des graves attaques contre Israël qui se sont produites le long de la Ligne bleue depuis la lettre que je vous ai adressée le 8 octobre 2023 (S/2023/744). Cette forte montée de la violence s'inscrit dans un contexte où Israël subit une offensive terroriste de grande ampleur lancée contre sa population civile le 7 octobre, date à laquelle le Hamas, organisation terroriste reconnue comme telle au niveau international, s'est livré à des attaques odieuses contre des civils israéliens et étrangers.

Le 9 octobre, quatre terroristes se sont infiltrés en Israël depuis le Liban. Le Jihad islamique palestinien a revendiqué cette attaque, qui n'aurait pu être commise sans l'accord du Hezbollah.

Plus tard, un missile antichar et des obus de mortier ont été tirés en direction d'Israël. Le Hezbollah, organisation terroriste soutenue par l'Iran, a revendiqué ce bombardement. Hier, 15 autres missiles antichars et obus de mortier ont été tirés depuis le Liban.

Israël considère ces attaques terroristes en provenance du Liban comme une grave violation de sa souveraineté et une menace sérieuse pour la stabilité régionale.

Les attaques susmentionnées constituent également des violations graves de résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [1701 \(2006\)](#) et [1559 \(2004\)](#). Elles doivent être replacées dans le contexte plus large du soutien important apporté par le régime iranien à des organisations terroristes et de sa coopération étroite avec celles-ci, comme en témoignent les échanges intervenus récemment entre de hauts responsables iraniens et des dirigeants du Hezbollah, du Hamas et du Jihad islamique palestinien.

Je voudrais répéter une fois de plus qu'Israël tient le Gouvernement libanais pour responsable de toute attaque émanant du territoire libanais, quelle que soit l'affiliation des individus ou du groupe terroriste à l'origine de celle-ci. Israël s'attend donc à ce que l'Armée libanaise s'acquitte des responsabilités et des obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité et empêche une telle attaque. Israël ne saurait tolérer que pareilles attaques se reproduisent et se réserve le droit de prendre toute mesure supplémentaire nécessaire pour écarter ces menaces, protéger sa souveraineté et défendre ses citoyens.



Dans le même temps, Israël compte que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) s'acquittera de son mandat de manière rapide, efficace et efficiente. La FINUL a le devoir d'agir de manière décisive afin d'empêcher toute répétition de ces violations et de veiller activement à ce que sa zone d'opérations ne soit pas utilisée pour lancer des activités hostiles et des attaques contre Israël.

Je demande aux membres du Conseil de sécurité de condamner on ne peut plus fermement les récentes attaques du Hezbollah et du Jihad islamique palestinien, ainsi que les tentatives persistantes faites par l'Iran et le Hezbollah pour déstabiliser la région, et d'examiner de toute urgence les violations flagrantes et de plus en plus dangereuses de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité commises par le Hezbollah.

Je demande également au Conseil de sécurité de qualifier le Hezbollah d'organisation terroriste.

Je demande en outre aux membres du Conseil de sécurité de souligner qu'Israël a le droit de prendre les mesures nécessaires pour écarter ces menaces, protéger sa souveraineté et défendre ses citoyens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Gilad **Erdan**